

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil Sur Couze, sous la Présidence de Monsieur Gilles SABATIER, Maire.

Date de convocation : 27/05/2024
Secrétaire de séance : Hélène SERVAYRE
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Absents ayant donné pouvoir :
Votants : 14

Présents :

Gilles SABATIER
Hélène SERVAYRE
David COMPTOUR
Audrey CHABRIER
Évelyne DESICY
François DUJARDIN
Maria DE SOUSA ANTUNES
Christophe MARTEL
Christelle RONDEL
Manon CHABOT
Pierre BEAUVERT
Nicole ESBELIN
Bernard EMIREN
Pierre SOURDILLE

Temporairement absents excusés : Mme Maria De Sousa-Antunes, jusqu'à 19H procuration à Mme Servayre Hélène
Mme DESICY jusqu'à 18H55

Absents : M. Alexandre Lefevre

Secrétaire de séance : Mme Christelle Rondel

Ouverture de la séance à **18 H 30**

En premier lieu, Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée d'un nouvel agent de voirie, il s'agit de M. Kevin THOMAS à compter du 06/05/2024. Nous lui souhaitons la bienvenue. 5 personnes avaient postulé sur cette offre publiée sur Emploi Territorial 63.

Approbation du PV du 15 Avril 2024 : Pour 13 - Contre - Abstention

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une sixième délibération : Règlement intérieur de la salle des Fêtes.

Ordre du jour :

1. Frais de fonctionnement de l'École
2. Frais cantine 2024/2025
3. Création de poste 2023/2024
4. frais ETAPS 2023/2024
5. Renouvellement Free-Pass 2024
6. Règlement salle des Fêtes
7. Questions diverses

1) – Frais de fonctionnement de l'École

Toujours dans un souci d'équité, il convient, pour l'année scolaire à venir, de statuer sur le montant des frais de fonctionnement de l'école afin qu'une juste répartition entre les communes du RPI ou de celles des enfants extérieurs au RPI soit faite. Le tableau qui vous est remis pour l'année 2023 indique une dépense de fonctionnement de 166 920,92€ ce qui fait une répartition par enfant de 1324,77€.

Monsieur le Maire indique que la participation des communes des enfants extérieurs pour l'année 2022 s'élève à 850€ et après avoir rencontré les élus de Nonette-Orsonnette, il a été décidé de réévaluer la participation des communes aux frais de scolarité du

RPI à 1050€, Pour l'année 2024/2025, la montant de cette participation sera revue avant le vote des budgets communaux. (v/ compte rendu de la rencontre avec les élus de Nonette-Orsonnette)

Vote : Pour 13 Contre Abstention

2) – Coût cantine :

La municipalité a reçu l'actualisation du prix du repas du prestataire Alternative pour l'année scolaire 2024-25. Une augmentation de 2,5 % nous est imposé, avec un indice des prix en augmentation de 3,3 %, le Maire propose de ne pas changer le prix du repas réglé par les parents et les enseignants, à savoir 4,10€ pour un enfant et 4,70€ pour un adulte.

Vote : Pour 13 Contre Abstention

Mme Desicy se présente au Conseil à 18h52 en expliquant qu'elle n'a pas reçu sa convocation, après vérifications, il s'avère que la convocation était dans les « courriers indésirables » de sa boîte mail

Arrivée de Mme Maria De Sousa-Antunes à 19H05

3) – Création de Postes 2023/2024

Ayant été sollicité par la commune de St Germain Lembron sur le changement de grade d'un de ses agents qui est aussi employé sur la commune du Breuil, il convient que ce dernier dispose du même traitement sur le poste au Breuil.

A cette occasion, nous avons été alerté par le centre de Gestion 63, du fait que nous ne disposons pas d'un document nommé : « lignes directrice de Gestion » préalable obligatoire à l'établissement des tableaux d'avancement de grade.

Cette obligation a été introduite par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique

Les lignes directrices de gestion (LDG) visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines des collectivités et des établissements publics en matière de gestion prévisionnelle des compétences.
- Fixer les orientations générales en matière de promotion (promotion interne et avancement de grade) et de valorisation des parcours.

Ce document est établi pour une durée de 6ans (durée d'un mandat) qui peut être modifié de manière pluriannuelle et pour une application effective à compter du 01/01/21.

Chaque année le Centre de Gestion établit la liste des agents susceptibles d'être promus ou pouvant obtenir un avancement de grade.

En conséquence, nous avons établi ce document et l'avons soumis pour avis au comité social territorial (CG63)

Dès que l'avis de ce centre sera connu, un arrêté sera pris par le Maire ce qui permettra d'établir le tableau d'avancement de grade de nos agents et de procéder éventuellement aux nominations des agents ;

Pour ne pas pénaliser davantage les agents concernés, (à noter qu'il n'y a pas de possibilité de nommer rétroactivement) il convient dès aujourd'hui de soumettre au conseil municipal la création des postes suivants :

- 1 Adjoint administratif principal 1ère classe
- 2 Adjoints Principal 2ème classe
- 2 ATSEM Principal 1ere classe
- 1 ETAPS principal 1ere classe

Vote : Pour 14 Contre Abstention

4) - Frais de mise à disposition ETAPS année scolaire 2023/2024 :

Dans le cadre de la mise à disposition de notre intervenante sportive sur les communes d'Antoingt (2h15) et Charbonnier les Mines (3h) il convient de fixer le tarif horaire de ces interventions pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire propose de fixer à 24,15€ + 5 % de frais de gestion soit 25,35€ horaire

Vote : Pour 14 Contre Abstention

5) – Renouvellement free pass

Compte tenu de la popularité rencontrée du free- pass par nos jeunes.

En 2022/2023 : 44 jeunes de la commune se sont inscrits dans la démarche du free-pass contre 40 en 2021/2022.

Coût pour la commune : 1 540€ en 2022/2023

le Maire propose de renouveler cette action pour 2023/2024

Vote : Pour 14 Contre Abstention

Il paraîtrait que les enfants de moins de 12 ans pourraient en bénéficier. Le Maire propose de revoir cette information et de mesurer éventuellement son coût dans un prochain conseil.

Vote : Pour 14 Contre Abstention

6) – Règlement salle des fêtes :

Pourquoi un règlement : définir les conditions d'utilisation de cette salle sont essentielles pour éviter que la commune soit démunie si des accidents quels qu'ils soient engagent sa responsabilité, alors qu'aucune règle n'ait été édictée

Le Règlement a été transmis à tous les conseillers qui ont pu en prendre connaissance avant le conseil ;
Aucune observation des conseillers présents n'a été relevée sauf sur l'interdiction de décorer les murs à l'aide de punaise scotch ou autres, M. David Comptour explique que le revêtement des murs avec le matériau d'insonorisation est dégradé par ce type de déco.

Le Maire demande donc aux conseillers d'approuver ce règlement.

Vote : Pour 14 Contre Abstention

7) – Questions diverses :

- Élection européenne : Tableau des permanences à établir

09 Juin 2024 La 1ère adjointe matin / Le Maire après-midi	
	8h -10h30
- Maria DE SOUSA - David COMPTOUR - Christelle RONDEL	
	10h30 - 13h
- Christophe MARTEL - Pierre SOURDILLE - Évelyne DESICY	
	13h – 15h30
- François DUJARDIN - Pierre BEAUVERT - Hélène SERVAYRE	
	15h30 - 18h
- Audrey CHABRIER - Nicole ESBELIN - Bernard EMIREN	

- Travaux traversante et sécurisation école :

Une réunion de travail avec les services concernés (Département, SME, API, Territoire d'énergie63, Auvergne Habitat) est organisé par l'entreprise retenu, le 12/06/24

A la suite de cette réunion, une réunion publique (principalement les habitants concernés situés en bordure de la RD) avec l'entreprise aura lieu le 17/06/2024.

- **Boulangerie** : point fait par le Maire suite à la fermeture de la boulangerie. le Maire s'est mis en quête d'un nouveau boulanger et 2 artisans boulanger se sont dits intéressés par un dépôt de pain, pâtisseries, viennoiserie, provenant de leurs propres fabrication.

L'ouverture du point boulangerie aurait lieu de 6H à 13h. La boulangère précédente a, elle aussi, un contact aux mêmes conditions.

Cependant, il ne peut, actuellement être donné de réponse favorable tant que le liquidateur judiciaire nommé par le tribunal n'a pas mené la liquidation à son terme.

Si, une possibilité d'installation provisoire sur un autre site est possible, il conviendrait que la boulangerie reste au milieu du village.

Dans l'immédiat M. Batard Jérôme propriétaire de « Caf et Clop » (bar tabac épicerie) assure le dépôt de pain et l'ensemble du conseil l'en remercie.

- Autres travaux :

- Aménagement piétonnier à partir du Pont sur Couze Route du Saut du Loup seront entrepris semaine 25 par l'Entreprise Cymaro
- Le passage à niveau SNCF route d'Issoire vont être entrepris nécessitant sa fermeture du 1^{er} au 4 juillet. La circulation sera déviée par St Germain Lembron, déviation mise en place par l'Entreprise qui effectue les travaux
- Renforcement de chaussé entrepris Route du Saut du Loup RD214 entre la sortie du Breuil jusqu'après le Saut du Loup, déviation mise en place par le Conseil Départemental

Fin de séance à 19h30

Le Maire

La Secrétaire